

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Perrault, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du Conseil national de commercialisation des produits de ferme, ainsi que l'état des dépenses pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 16 de la *Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme*, chapitre 65, Statuts du Canada, 1970-1971-1972.

Rapport de Télésat Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1973, y compris les comptes et états financiers certifiés par les vérificateurs, conformément à l'article 37 de la *Loi de la Télésat Canada*, chapitre T-4, S.R.C., 1970.

Rapport du Conseil de la Radio-Télévision canadienne pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 31 de la *Loi sur la radiodiffusion*, chapitre B-11, S.R.C., 1970.

Copies de trois contrats entre le gouvernement du Canada et diverses municipalités des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, pour l'emploi ou l'utilisation de la Gendarmerie royale du Canada, conformément à l'article 20(3) de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais).

Rapport de la Commission du tarif, en date du 18 juillet 1974, sur l'enquête ordonnée par le ministre des Finances au sujet de l'appareillage photographique, Renvoi numéro 147 (textes français et anglais), ainsi qu'un exemplaire des délibérations des audiences publiques tenues au cours de l'enquête (texte anglais), conformément à l'article 6 de la *Loi sur la Commission du tarif*, chapitre T-1, S.R.C., 1970.

La pétition suivante est lue et reçue:

De British Columbia Telephone Company, de la ville de Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa loi constitutive originale pour lui permettre d'augmenter le capital actions de la Société, et pour d'autres objets.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Perrault, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi le 8 octobre 1974, à huit heures du soir.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du discours du Trône que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada a prononcé lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, et sur la motion de l'honorable sénateur Neiman, appuyée par l'honorable sénateur Cottreau.

Que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada:

À Son Excellence le très honorable Bora Laskin, Juge en chef du Canada et Administrateur du Gouvernement du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,

L'honorable sénateur Macdonald pour l'honorable sénateur O'Leary propose, appuyé par l'honorable sénateur Grosart, que la suite du débat sur la motion tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Petten,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.